



REGARD BÉTHEMONTOIS



SOMMAIRE

L'éditorial	3
Vie Locale	4
Inscription sur les listes électorales	4
Nouveau à Béthemont	4
11 novembre 2021	4
Agenda	5
Béthemont en Fête	5
Le marché de Béthemont : ÇA REDEMARRE !!!	5
Conseil Municipal du 3 mars	6
Conseil Municipal du 14 avril	7
Conseil Municipal du 14 avril	8
Conseil Municipal du 22 juin	9
Conseil Communautaire	10
Communauté de communes	11
L'adoption du nouveau budget	11
Fin du déploiement de la vidéo-protection	11
Communauté de communes	12
Mise en place d'un Plan Climat, Air, Energie, Territorial	12
Budget	13
Le budget 2021 / Les grandes lignes	13
Budget	14-18
Les Élus De Notre Village	19
PNR	20-21
Infos Travaux	22
Tri-Or	23
Vie Scolaire	24-25
Conservatoire de Taverny	26
Mission Locale	27
Bibliothèque Municipale	28-29
Ça s'est passé à Béthemont-La-Forêt	30-34

Mairie de Béthemont-la-Forêt

Rue de Montubois

Tel: 01 34 69 27 01

Fax: 01 34 08 07 25

mairie.bethemont-laforet@wanadoo.fr

Couverture : Le Lave-Sabots

Rédaction, photos et impression réalisées par l'Equipe
Municipale



Chères Béthemontoises,

Chers Béthemontois,

La rentrée est déjà bien lancée après une pause estivale bien méritée pour chacun d'entre vous, j'espère que ces vacances d'été vous auront permis de passer des moments reposants avec vos proches.

Nous sommes malheureusement confrontés depuis des mois à une mutation du Covid-19.

La vigilance doit être de mise pour garder la situation sous

contrôle et éviter que de nouvelles mesures sanitaires strictes n'entravent de nouveau notre quotidien.

Ce début de mandature a été compliqué et long à mettre en place du fait de cette crise sanitaire, mais aujourd'hui l'ensemble des institutions avec qui vos élus travaillent, nous permet d'avancer les projets de notre village.

Tout d'abord, le dossier qui préoccupe l'ensemble des Béthemontois, mais aussi les Chauvriots : L'assainissement. Au début de l'année, le Préfet a signé l'arrêté de déclaration d'utilité publique pour la construction de la station d'assainissement, signifiant que le SIARE peut désormais acquérir les parcelles pour la réalisation des travaux. La procédure est en cours, nous avons bon espoir d'avoir la maîtrise foncière en 2022 après avoir purgé tous les recours juridiques.

Nous avons aussi lancé les études pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux et la réfection de la voirie de la rue de la Vieille France. Les dossiers de demande de subvention seront très prochainement déposés auprès de la Région et du Département. Nous espérons débiter ces travaux au second trimestre 2022.

Les services de l'État ont lancé la procédure de classement de la forêt de Montmorency en forêt de protection, c'est un dossier auquel nous sommes associés afin de définir le périmètre de ce classement. Ce dossier sera long et semé de nombreuses procédures auxquelles vous serez associé sous la forme d'une enquête publique.

Mais comme vous avez pu le constater dès l'installation du nouveau Conseil Municipal, vos élus ont travaillé sur des dossiers essentiels pour notre vie locale, la réfection de la toiture de la Mairie, la mise en place de la vidéo surveillance, la modification des statuts du syndicat de regroupement scolaire, avec la prise en charge par le syndicat de la restauration scolaire, ou encore l'intégration de notre village au sein du PNR Oise Pays de France.

J'aurai le plaisir de vous retrouver les 11 et 12 septembre lors de notre traditionnelle fête de village ou lors de la reprise de notre marché rural qui aura lieu le samedi 18 septembre.

Je vous souhaite une agréable lecture de ce « Regard Béthemontois », ainsi qu'une excellente rentrée.



Jour	Ouverture	Fermeture
Lundi	15h30	17h30
Mercredi	09h30	12h00
Jeudi	16h00	18h30
Samedi	09h00	12h00

Vous pouvez rencontrer les élus sur rendez-vous tous les samedis matin de 09 heures à 12 heures.

Monsieur le Maire est disponible les mardis après midi, les jeudis et samedis matin sur rendez-vous

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Si vous ne figurez pas encore sur les listes électorales, si vous venez d'emménager et si vous souhaitez voter à Béthemont-la-Forêt, nous vous invitons à vous inscrire dès à présent.

Comment s'inscrire ?

En venant directement à la Mairie (aux horaires d'ouverture).

Pour cela présentez-vous avec :

- une pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité en cours de validité) ;
- un justificatif de domicile de moins de trois mois à votre nom.

NOUVEAU À BÉTHEMONT

Ô Temps pour Soi



Massages Bien-être

Envie d'un moment de détente dans un cadre chaleureux ?

Venez découvrir ou faites découvrir les bienfaits des massages (chèque cadeau).

Je vous reçois à mon domicile sur Rdv le soir et le week end.

Tarifs : de 45 à 55€

Offre de bienvenue jusqu'au 1^{er} Nov : de 40 à 50€

N'hésitez pas à me joindre au 06.64.98.77.46

Au plaisir de vous accueillir

Anne Lemarié

11 NOVEMBRE 2021

103 e anniversaire de l'Armistice 1914 – 1918

A l'occasion de cette journée commémorative la commune de Béthemont-la-Forêt organisera une cérémonie du souvenir qui se déroulera au cimetière communal à 9 heures 30.

BÉTHEMONT EN FÊTE



La fête du village aura bien lieu !

Les 11 et 12 septembre nous reprendrons nos traditions et retournerons nous amuser en famille.

Autos tamponneuses, manège, pêche aux canards, tir à la carabine, toutes les attractions seront là pour que chacun puisse se divertir.

Le Samedi après-midi, les Zolympiades réuniront les plus jeunes d'entre nous, mais tout le monde pourra déguster une crêpe, une pâtisserie ou un rafraîchissement.

En début de soirée, cette buvette se transformera en point de restauration où vous pourrez commander des grillades, des frites et autres douceurs.

Bien entendu pas de fête du village sans feu d'artifice, donc vers 23h, début du spectacle pyrotechnique. Deux ans que nous attendions cela ... Quel bonheur de pouvoir enfin nous retrouver !

Après une nuit réparatrice, nous remettrons le couvert. L'habituel déjeuner dominical reprendra ses droits.

Pour un tarif imbattable : un apéritif, une entrée, un plat, un fromage, un dessert, une boisson et un café.

LE MARCHÉ DE BÉTHEMONT : CA REDEMARRE !!!



Après un an d'interruption pour raisons sanitaires, le Conseil Municipal est heureux de vous annoncer que le marché de Béthemont-la-Forêt va rouvrir ses portes le Samedi 18 Septembre 2021.

Désormais, vous pourrez prévoir de vous rendre au marché de notre village tous les troisièmes Samedi de chaque mois.

Il se déroulera toujours autour de la Mairie. Pour respecter sa vocation Locale et Solidaire nous poursuivons notre partenariat avec la Fourmilière 95 ainsi qu'avec de nouveaux producteurs issus du PNR (Parc Naturel Régional Oise et Pays de France) dont nous sommes adhérents.

De ce fait l'offre devrait être élargie afin de contenter la majorité d'entre nous.

Bien sûr nous essaierons d'agrémenter ce marché avec des animations.

Donc Rendez-vous le 18 Septembre pour la réouverture du Marché.



CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS

10 élus étaient présents, 1 absent.

1 - Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Autorise, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget, avant le vote du Budget primitif 2021 dans la limite des montants suivants :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts en 2020	Limite autorisée en 2021
20	Immobilisation incorporelles	5 000.00 €	1 250.00 €
21	Immobilisation corporelles	127 653.50 €	31 910.00 €

2 - Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt - Chauvry

Le Conseil Syndical et les communes avaient souhaité au début de cette mandature prendre la compétence restauration scolaire pour faciliter l'organisation de ce service et améliorer la facturation des prestations cantine et accueil péri scolaire aux familles.

Le conseil syndical a adopté les nouveaux statuts le 12 février dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Décide, d'adopter les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de Béthemont-la-Forêt et Chauvry annexés à la présente délibération,

3 - Candidature pour l'attribution du label « patrimoine d'intérêt régional » pour la fontaine-abreuvoir et lave-sabots

Les deux délibérations qui suivent ont le même objet, « Le label - patrimoine d'intérêt régional », qui a pour objectif d'identifier des éléments ou des ensembles architecturaux d'intérêt patrimonial, qui constituent, au plan régional, des témoignages emblématiques et irremplaçables de son histoire ; de sensibiliser les propriétaires et les élus à l'intérêt historique et architectural de ces patrimoines et de la valoriser à travers des outils de diffusion et de rayonnement à l'échelle locale, régionale et nationale. Ce label est délivré aux édifices ou ensembles bâtis qui pourraient faire l'objet d'un projet de restauration et de valorisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve, la participation de la Commune à l'appel à candidature organisé par la Région Ile de France afin de solliciter le label « patrimoine d'intérêt régional » pour la fontaine-abreuvoir et lave-sabots,

Autorise, Monsieur le Maire à solliciter les aides proposées dans le cadre de ce dispositif, soit en investissement, soit en fonctionnement, en tant que de besoin,

Autorise, Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier, et notamment la charte « label patrimoine d'intérêt régional »

3 - Candidature pour l'attribution du label « patrimoine d'intérêt régional » pour l'Église Notre Dame de la Pitié

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve, la participation de la Commune à l'appel à candidature organisé par la Région Ile de France afin de solliciter le label « patrimoine d'intérêt régional » pour la fontaine-abreuvoir et lave-sabots,

Autorise, Monsieur le Maire à solliciter les aides proposées dans le cadre de ce dispositif, soit en investissement, soit en fonctionnement, en tant que de besoin,

Autorise, Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier, et notamment la charte « label patrimoine d'intérêt régional »

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL

11 élus étaient présents,

Approbation du Compte-Administratif 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, Monsieur Didier Dagonet, Maire, étant sorti au moment du vote,

Approuve le compte-administratif 2020 de la commune de Béthemont-la-Forêt dont les résultats par section sont les suivants :

- Section de fonctionnement 169 397.67 €
- Section d'investissement 49 481.76 €

Approuve les restes à réaliser de la section d'investissement qui s'élèvent à :

- Dépenses 37 430.00 €
- Recettes 4 678.20 €

Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve l'affectation de résultats comme tel :

- l'inscription de 169 397.67 € au chapitre 002 Excédents de fonctionnement reporté,
- l'inscription de 49 481.76 € au chapitre 001 Excédent d'exécution positif reporté,

Approbation du Budget Primitif 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Fonctionnement :			
Dépenses :		Recettes :	
011 Charges à caractère général	131 850.00	002 Reports 2020	169 397.67
012 Charges de personnel	132 600.00	70 Produits de service	34 600.00
014 Atténuations de produits	64 938.00	73 Impôts et Taxes	334 128.00
022 Dépenses imprévues	14 984.22	74 Dotations et participations	31 454.00
023 Virement en section investi.	63 800.00	75 Autres produits de gestion courante	150.00
65 Autres charges de gestion	124 281.41		
67 Charges exceptionnelles	1 500.00		
66 Charges financières	1 450.00		
Total de la section	569 729.67€	Total de la section	569 729.67€

Investissement :			
Dépenses :		Recettes :	
		001 Résultat reporté	49 481.76
001 Solde d'exécution d'inv.		021 Virement de la section de fonctionnement	98 126.04
16 Emprunts remboursement du capital	7 000.00	10 Dotations fonds divers	3 500.00
20 Immobilisations Incorporelle	23 000.00	13 Subventions d'investissement	115 122.20
21 Immobilisations corporelles	236 230.00		
Total de la section	266 230.00€	Total de la section	266 230.00€

Approuve le budget primitif 2021 tel que présenté :

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL

Vote des taux d'imposition 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte les taux d'imposition locale pour l'année 2021 comme suit :

	Bases effectives 2020	Taux imposition 2020	Base prévisionnelles 2021	Taux votés en 2021	Produit correspondant pour 2021
Taxe foncière (bâtie)	550 048	16.66 commune + 17.18 département soit 33.84	548 700	35.35	193 965 €
Taxe foncière (non bâtie)	8 569	119.51	8 300	124.84	10 362 €
Cotisation Foncière des Entreprises	34 088	14.63	30 500	15.28	4 660 €
Total					208 987 €

Participation financière aux syndicats au titre de l'année 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve, le tableau des participations aux syndicats pour l'année 2021 comme suit :

	Montant
Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt Chauvry (SIREs)	59 784.89 €
Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la Région d'Enghien-les-Bains (SIARE)	277.10
Syndicat Mixte Oise Pays de France	1 103.90

Attribution des subventions aux Associations au titre de l'année 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve, le tableau des subventions aux associations pour l'année 2021 comme suit :

Association	Montant
Union départementale des Sapeurs-Pompiers	100.00 €
Association des Secrétaires Généraux du Val d'Oise	50.00 €
Association les Chemins de la Musique	200.00 €
Association de la Fête de la Campagne	230.00 €
Association Les Croqueurs de Pommes	200.00 €
Association des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN)	50.00 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (FNACA)	100.00 €
Mission Locale de Taverny	230.00 €
Union des Maires du Val d'Oise	91.30 €
A M I F	39.65 €
A S I M P A D	21.05 €
I.F.A.C	50.00 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN

9 élus étaient présents, 2 absents.

Convention de mise à disposition d'un agent technique de la commune de Béthemont-la-Forêt pour le compte du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de Béthemont-la-Forêt et Chauvry,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve, la convention ci-annexée de mise à disposition de l'adjoint technique, faisant fonction d'ATSEM, de la Commune de Béthemont-la-Forêt et travaillant pour le compte du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de Béthemont-la-Forêt et Chauvry ayant effet au 1er septembre 2021,

Convention de refacturation des fluides entre la Commune de Béthemont-la-Forêt et le Syndicat de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt – Chauvry,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve, la convention de refacturation des fluides, ci-annexée, avec une prise d'effet au 1er septembre 2021,

026-2021 : Passage au référentiel comptable M57 à compter du 1er janvier 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Autorise, le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget de la commune de Béthemont-la-Forêt à compter du 1er janvier 2022,

Autorise, Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires pour le passage au référentiel comptable M57 à compter du 1er janvier 2022,

Demande de subvention pour les travaux d'enfouissement des réseaux auprès du SM-DEGTVO au titre de l'année 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve, le projet des travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Vieille France entre la rue des Petits Pavés et la rue de la Croix Frileuse,

Autorise, le Maire à faire la demande de subvention auprès du SMDEGTVO et à signer tout acte afférent,

Demande une subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise dans le cadre dispositif Fonds Scolaire pour les travaux sur le bâtiment préfabriqué de l'école maternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve, le projet des travaux d'entretien sur la structure métallique du bâtiment de l'école maternelle estimé à 17 900.00 euros HT,

Autorise, le Maire à faire la demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise et à signer tout acte afférent,

Convention de partenariat entre la commune de Béthemont-la-Forêt et la commune de Taverny,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve, la convention de partenariat, entre la commune de Béthemont-la-Forêt et celle de Taverny,

Précise, que La présente convention est établie pour l'année scolaire à venir : septembre 2021 – juillet 2022 et est conclue pour une durée d'un an, à compter de sa signature.

Elle sera renouvelée par tacite reconduction, pour chaque année scolaire.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE



(Béthemont-la-Forêt, Chauvry, l'Isle-Adam, Mériel, Méry sur Oise, Nerville-la-Forêt, Parmain, Presles, Villiers-Adam)

Résumé du Conseil Communautaire du 8 avril 2021

1) Compte Administratif 2020

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **décide à la majorité** :

D'adopter le Compte Administratif de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts tel qu'il est constaté, avec un résultat global de clôture excédentaire de 349 535.48 €

De constater la conformité des résultats du Compte Administratif 2020 avec ceux du Compte de Gestion établi par Madame le Receveur Municipal.

2) Vote des Taux 2021

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

De fixer les taux d'imposition des contributions directes pour l'année 2021 comme suit :

Taxe Foncier bâti 1.28%, Taxe Foncier non bâti 5.40 %, Cotisation Foncières des Entreprises 1.79 %.

3) Vote TEOM 2021

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

De fixer pour l'année 2021 le taux de la TEOM, comme suit :

Béthemont-la-Forêt 9.87 %, Chauvry 9.90 %, l'Isle Adam 7.89 %, Mériel 11.13%, Méry sur Oise 9.83 %, Nerville-la-Forêt 11.40 %, Parmain 8.42 %, Presles 10.88 %, Villiers Adam 10.79 %.

4) Fixation du produit GEMAPI

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

D'arrêter le produit attendu de la taxe GEMATI pour l'année 2021 à la somme de 303 558.63 €

5) Budget primitif 2021

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

D'approuver le budget primitif 2021 de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts arrêté ainsi qu'il suit, en dépenses et en recettes pour un total de :

Section de fonctionnement 7 830 767.41 €

Section d'Investissement 3 808 437.94 €

2) Fonds de Concours 2021

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

D'attribuer un forfait aux communes, selon le détail suivant :

Béthemont-la-Forêt 9 500.00 €

Chauvry 7 000.00 €

Nerville-la-Forêt 14 000.00 €

Villiers Adam 16 000.00 €

L'ADOPTION DU NOUVEAU BUDGET

Les orientations budgétaires générales se situent dans la continuité des objectifs que la CCVO3F se fixe depuis plusieurs années. Cette dernière assume et améliore l'exercice de ses compétences obligatoires tout en mettant l'accent sur les dossiers prioritaires suivants :

- Suivi de la finalisation du déploiement de la fibre noire sur le territoire
- Finalisation de la réalisation du programme de « vidéo-protection »
- Elaboration des deux derniers circuits de « vélotourisme »
- Mise en place d'un groupe de travail accompagné d'un bureau d'étude pour envisager un passage en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)
- Mise en place de certaines actions du Plan Climat Air Energie Territorial (notamment l'adhésion à Val d'Oise rénov' et l'aménagement de bornes électriques)
- Elaboration d'un Contrat de Relance et de la Transition Ecologique (CRTE)
- Lancement de plusieurs études structurantes : mutualisation, plan local habitat, plan vélo intercommunal.



FIN DU DÉPLOIEMENT DE LA VIDÉO-PROTECTION

Le projet intercommunal de vidéo-protection est le fruit d'une volonté forte des collectivités d'exercer pleinement cette compétence. Mis en œuvre depuis 2017, concomitamment au déploiement de la fibre optique, sa première phase s'est achevée récemment.

Ce projet a été financé d'une part par un emprunt à hauteur de 2 100.000 € et d'autre part par des subventions départementales (282.996 €) et régionales (816.701 €).

A Béthemont-la-Forêt, ces caméras sont opérationnelles depuis le début de l'été.



MISE EN PLACE D'UN PLAN CLIMAT, AIR, ENERGIE, TERRITORIAL



Le PCAET (Plan Climat, Air, Energie, Territorial) est un document structurant qui a été adopté à la fin du premier semestre.

Les premières actions pourraient être mises en place dès cette année par deux moyens.

En premier lieu, la CCVO3F souhaite s'investir dans le Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE), lequel est un dispositif national de conseil et d'accompagnement des ménages et des collectivités, pour la rénovation énergétique des logements, porté par le Conseil départemental. Elle a adhéré à Val d'Oise rénov'.

En second lieu, la CCVO3F ambitionne de mettre en place dès cette année un programme de déploiement de bornes électriques dans les collectivités de la CCVO3F.

Puis la CCVO3F a réalisé son PCAET en s'appuyant sur l'expertise du cabinet INDIGO et a partagé ses ateliers avec la Communauté de communes de Carnelle Pays de France, afin d'optimiser le temps et de réduire les dépenses. Un comité de pilotage a suivi l'avancement de cette étude et en a validé les choix stratégiques.

Vous pouvez bénéficier d'un service de conseil et d'accompagnement technique et administratif individualisé pour la rénovation énergétique de votre logement.

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts et le Département du Val d'Oise ont mis en place un nouveau dispositif, afin de lutter contre la précarité énergétique, en accompagnant les propriétaires dans la rénovation efficace de leur logement.

Val d'Oise rénov' a pour objectif de simplifier vos démarches, c'est un service d'accompagnement qui offre un parcours pour la rénovation, proposé par des interlocuteurs de confiance.

Il s'adresse à tous les particuliers, propriétaires de leur logement, sans condition de revenus.

Il vous accompagne de façon personnalisée dès le début de votre projet, en répondant à vos questions, jusqu'à l'utilisation de vos nouveaux aménagements, en vous conseillant sur les financements possibles, les professionnels avec lesquels travailler, les aspects techniques et juridiques.



Pour plus de simplicité, nous vous proposons un guichet unique au 01.30.32.83.15. À partir de ce premier contact, vous serez guidés tout au long de votre rénovation et orientés vers les interlocuteurs dédiés.

LE BUDGET 2021 / LES GRANDES LIGNES



Le budget de notre village pour l'année 2021 a été voté lors du conseil municipal du 14 avril dernier. Il s'élève à **835 960 €**, dont 569 730 € en fonctionnement et 266 230 € en investissement.

Par rapport au budget 2020, le budget global est en progression de 61 000 € sur le fonctionnement et de 122 000 € sur l'investissement.

En préambule, quelques commentaires généraux qui ont guidé l'élaboration de ce budget.

SITUATION FINANCIERE

Il est à noter que la commune génère à chaque exercice des excédents particulièrement en fonctionnement, et parfois, en investissement (suite à des reports par exemple), ce qui permet chaque année à notre commune, de pouvoir investir et, suivant les projets, de pouvoir bénéficier de subventions du département, de la région, ou d'autres organismes.

Au titre de l'exercice 2020, la commune a généré un excédent global de **57 000 €** dont 45 000 € en fonctionnement et 12 000 € en investissement, permettant de ce fait de générer des ressources additionnelles pour notre commune et particulièrement pour l'année 2021.

En termes d'endettement, notre commune est très peu endettée, subsiste un emprunt de 85 000 € au 31 décembre 2020 et nous disposons d'une trésorerie excédentaire de **+ 219 000 €**.

BUDGET

FISCALITE

Après plusieurs années de stabilité de la fiscalité communale et ce, malgré la diminution des dotations de l'état, la Municipalité a décidé d'augmenter cette année les taux d'imposition (+4,46%).

Il nous a paru que le moment était propice d'une part, du fait que la suppression de la taxe d'habitation va profiter à tous les administrés (en 2023 100% des administrés seront exonérés) et d'autre part, que cette augmentation permettra à la commune d'avoir quelques ressources supplémentaires additionnelles, pour financer les investissements du futur, et aussi pour faire face à l'augmentation des charges de fonctionnement parfois incompressibles, telles l'inflation.

A noter également, que la suppression de cette taxe pour les particuliers aura certainement un impact défavorable pour notre commune, une compensation devra être opérée par l'état, mais probablement pas dans son intégralité et en tous cas, plus sur un mode dynamique.

CONTINUITÉ DES MESURES D'ÉCONOMIE

La Municipalité continue de prendre des mesures visant à réduire ses dépenses énergétiques. Après le remplacement des fenêtres et portes de la Mairie pour diminuer les dépenses de chauffage il est prévu pour cet exercice de refaire intégralement la toiture qui était vétuste, ce qui permettra de consolider la performance énergétique de ce bâtiment.

REPRISE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Après une année sans précédent (Covid 19), bon nombre de projets ont dû être reportés.

Les dépenses effectuées au titre de l'année 2020 ont été de 55 000 € (vs un budget de 134 k€ voté) et c'est une des raisons qui explique un budget pour les dépenses d'investissements en augmentation par rapport à l'année passée, couplé avec des excédents dégagés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020.





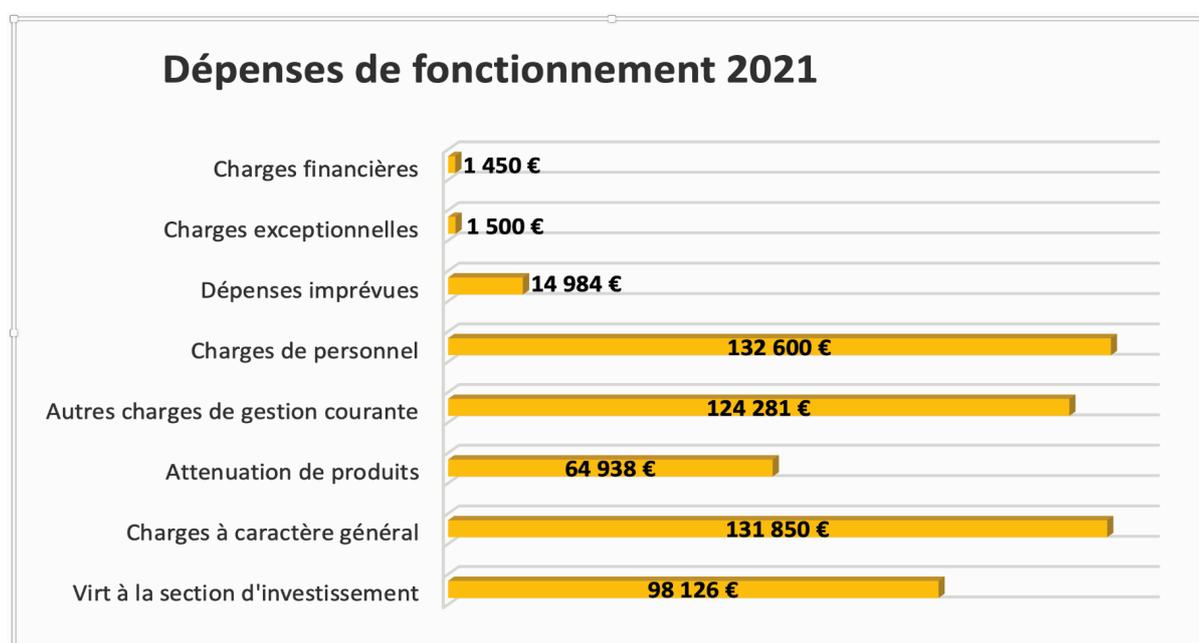
LE BUDGET 2021 / FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

Le budget primitif 2021 de la commune de Béthemont-la-Forêt s'élève à 835 960 €. Il se divise en deux grandes sections :

I- BUDGET 2021 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget des dépenses de fonctionnement du budget primitif 2021 de la commune de Béthemont-la-Forêt s'élève à 569 730 € et se ventile de la façon suivante :

Les charges de gestion courante correspondent majoritairement aux contributions de la commune aux différents organismes (Ecole, Syndicats, ...) et indemnités des élus.

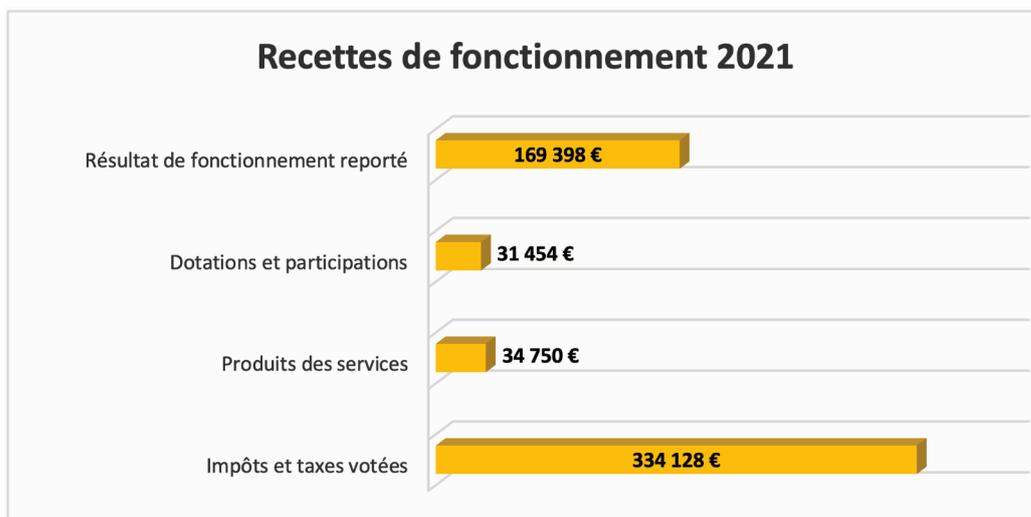


Les charges à caractère générale correspondent aux dépenses de fonctionnement de la commune, à savoir, l'entretien des bâtiments, de la voirie, les achats de fournitures ou prestations de services

Le virement à la section d'investissement (98 k€) correspond à un transfert de l'excédent capitalisé en fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement à venir. Cette somme explique en grande partie l'augmentation des dépenses vs budget 2020.

BUDGET

Le budget des recettes de fonctionnement du budget primitif 2021 de la commune de Béthemont-la-Forêt s'élève à 569.730 € et se ventile de la façon suivante :



Le résultat de fonctionnement reporté (169 k€) correspond à une partie des excédents capitalisés (trésorerie) de la commune, l'autre partie (49 k€) se trouve dans la section d'investissement.

Les impôts et taxes votées (334 128 €) représentent la majorité de nos recettes de fonctionnement et se répartissent de la façon suivante :

(Il est également à rappeler que seules les trois premières taxes ci-dessous sont du ressort de la municipalité et votées au moment de l'élaboration du budget par les élus.)

193 965 € - Taxe foncière bâtie

10 362 € - Taxe foncière non bâtie

4 662 € - Contribution financière des entreprises

64 938 € - Contribution FNGR

10 000 € - Taxe sur les pylônes

10 000 € - Taxe sur l'électricité

25 000 € - Taxe additionnelle droits de mutation

15 201 € - Autres taxes

2- BUDGET 2021 – SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement est de 266 230 € et les recettes de la section d'investissement se décomposent de la façon suivante :

• Subvention d'investissement	115 122 €
• Virement de la section de fonctionnement	98 126 €
• Excédent capitalisé	49 482 €
• Fond de compensation de la T.V.A.	3 500 €
Total	266 230 €

Les dépenses de la section d'investissement se décomposent de la façon suivante :

✓ Remboursement des emprunts	7 000 €
✓ Immobilisation incorporelles Honoraires de maîtrises d'œuvre pour les études des travaux de réfection de la toiture de la Mairie, l'enfouissement des réseaux et les travaux de voirie rue de la Vieille France prévus pour l'année 2022	23 000€
✓ Bâtiments publics Travaux d'isolation et de réfection de la toiture de la Maire et de l'école, Divers travaux sur le bâtiment préfabriqué	180 000 €
✓ Réseaux de voirie Provision en vue des travaux de voirie rue de la Vieille France	12 800 €
✓ Agencement et aménagement de terrains Aménagement du jardin pédagogique à l'école	5 000 €
✓ Mobilier	1 000 €
✓ Report des crédits 2021 Pour des prestations réalisés en 2020, le remplacement des portes de l'école, l'acquisition d'un véhicule, l'achat d'un petit congélateur et des travaux de voirie	37 430 €
Total	266 230 €

LES ÉLUS DE NOTRE VILLAGE

MICHEL MONTEIRO

3^{ÈME} ADJOINT

CHARGÉ DES TRAVAUX



J'effectue mon second mandat, j'ai 51 ans, je suis responsable d'exploitation dans la propriété et service associés.

Attaché à mon village et au bien-être des Béthemonthois, j'ai souhaité renouveler ma confiance à Didier Dagonet pour une nouvelle mandature, dans le but d'être à l'écoute de tous, d'échanger ensemble sur des projets communs et ainsi améliorer notre cadre de vie qui nous rassemble et nous ressemble, dans l'intérêt collectif grâce à tous les petits gestes solidaires, qui rendent notre village uni.

Ce qui me pousse à m'engager c'est d'apporter mon expérience au service des autres dans plusieurs domaines de mon activité professionnelle, agir auprès de notre village, afin de participer au respect de la vie démocratique, et à sa transparence, pour développer de nombreux projets, préserver un bon fonctionnement de la commune et améliorer notre qualité de vie.

Je souhaite ainsi faire partager pour les projets à venir, mon expérience sportive et collective, afin de contribuer au bien-être des Béthemonthois.

Je désire travailler sur la mobilité dans les années à venir, afin d'imaginer un mode de transport en milieu rural et périurbain de notre village et de préserver l'environnement pour nos jeunes et nos aînés pour faciliter les déplacements, et ainsi créer une dynamique.

LES ÉLUS DE NOTRE VILLAGE

BÉATRICE BRUN

CONSEILLÈRE MUNICIPALE

CHARGÉ DE L'URBANISME

J'effectue mon 1^{er} mandat, j'ai 44 ans. Je suis mariée sans enfant et je suis chef d'entreprise. Je gère un bureau d'études en environnement. Je suis engagée dans l'association les Souter-Reines qui promeut la mixité dans les métiers du BTP, et Dynactive, un réseau d'entrepreneurs soutenu par Plaine Vallée.

Pourquoi j'ai choisi de m'engager pour ma commune :

J'habite à Béthemont-la-Forêt depuis 10 ans et j'aidais aux activités du village quand mon emploi du temps le permettait. J'ai souhaité apporter mon temps et mes compétences pour contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et à la préservation de l'environnement à Béthemont-la-Forêt. Je découvre et apprends le fonctionnement de la commune et des organismes publics auxquels elle participe.

Quels atouts au service de la commune ?

Communiquer, créer du lien entre les Béthemontois, le Conseil Municipal et les institutions plus généralement, car il y a une méconnaissance du fonctionnement des différents institutions et syndicats (Tri-Or, SIARE, PNR, communauté de commune...).

Mes souhaits, mes engagements pour ce mandat :

j'ai saisi l'opportunité qui m'a été donnée de rejoindre l'équipe municipale pour découvrir et faire avancer les projets en relation avec l'environnement. En effet, je suis déléguée au Parc Naturel Régional (PNR) Oise-Pays-de-France, au syndicat Tri-Or et je suis de près le projet de Forêt de Protection pour la Forêt de Montmorency. J'ai participé à l'organisation de la balade propreté en forêt de Montmorency avec les communes de Saint-Leu, Taverny et Saint-Prix, début Juin, et j'aimerais renouveler cet événement les prochaines années.



PNR OISE PAYS-DE FRANCE



Depuis Janvier 2021, le Parc Naturel Régional (PNR) Oise-Pays de France a révisé sa charte et a intégré de nouvelles communes, dont Béthemont-la Forêt. Le PNR a été créé en 2004 et regroupait 58 communes. En 2011, les régions concernées (Ile de France et Hauts-de-France) ont proposé une révision de la Charte du PNR avec l'ouverture à de

nouvelles communes, qui ont délibéré à l'automne 2019. 27 communes supplémentaires ont adhéré à la Charte du PNR depuis Janvier 2021.

La Charte révisée propose entre autre les grandes orientations suivantes :

- Préserver la biodiversité et les corridors écologiques ;
- Maîtriser l'étalement urbain, maintenir le caractère identitaire des villages et promouvoir un urbanisme durable,
- Préserver l'identité paysagère, valoriser le patrimoine historique et culturel et aménager ou requalifier les espaces dégradés,
- Préserver et gérer durablement les ressources naturelles : énergies renouvelables, qualité de l'eau, déchets, ressources minérales et faire du Parc un territoire de mieux-être : qualité de l'air, bruit, pollution lumineuse, risques,
- Accompagner le développement économique : aménagement économique qualitatif, promotion des activités agricoles et forestières, tourisme,
- Sensibiliser les publics pour susciter l'engagement citoyen.



Le Parc naturel régional Oise-Pays de France est géré par un syndicat mixte composé des représentants des deux Régions, des deux Départements et des communes adhérentes.

Chaque commune désigne un élu délégué titulaire (Didier DAGONET) et un délégué suppléant (Béatrice ABRI-BAT BRUN).

Les organes du Syndicat mixte sont : le comité syndical qui rassemble l'ensemble des délégués des collectivités et un Bureau composé de 29 membres.

Le Parc s'appuie sur plusieurs structures de travail et de conseils : les commissions thématiques qui préparent les travaux du syndicat mixte (l'ensemble des partenaires du Parc y participe) et les comités de pilotage qui aident à la conduite des opérations menées par le Parc.

Pour mener à bien les programmes d'actions du Parc, décidées par les élus, le Parc est doté d'une équipe pluridisciplinaire de 20 personnes. Elle est constituée de chargés de missions tous spécialistes de leur secteur d'activité :

Environnement, Patrimoine naturel, Agriculture forêt, Urbanisme, Paysage, Architecture, Tourisme, Patrimoine historique et culturel, Communication, Education à l'environnement et au patrimoine, Système d'Information Géographique, Evaluation, etc.

Les chargés de mission apportent un appui technique aux communes et aux partenaires, pour les aider à mener à bien leurs projets, dans le respect de la Charte du PNR.

Nous espérons, par l'adhésion au Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, mettre en avant notre village et son patrimoine. Une balade géolocalisée existe déjà, grâce à la mission Tourisme du Parc, elle permet de découvrir Béthemont-la-Forêt et Villiers Adam.

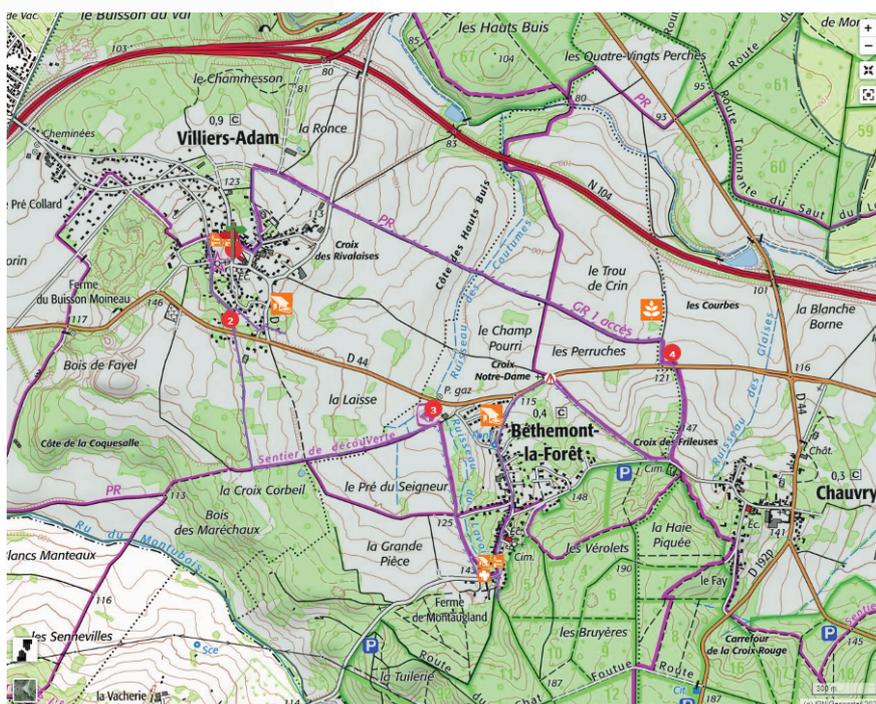
Essayez l'application de randonnées du PNR Pays de France :

Une application propre au Parc naturel régional Oise-Pays de France : pour la télécharger, tapez "Balades Parcs Naturels IDF" ou scannez les QR codes ci-dessous avec l'appareil photo de votre téléphone, pour accéder à l'application sur l'App Store (pour les iPhone, à droite) ou le Google Play Store (pour les téléphones Android, à gauche).



Vous pourrez ainsi randonner sur ces territoires en étant géolocalisés, en toute tranquillité et sans être connectés, pour le plaisir de découvrir les points d'intérêt qui ponctuent les itinéraires...

Ces applications ont besoin, pour fonctionner, d'avoir accès à certaines informations de votre mobile, par exemple, la géolocalisation, le lien avec les réseaux sociaux pour envoyer les randos choisies à ses amis, pour le fonctionnement hors-ligne ... Vous trouverez plus d'informations sur le site internet : <https://rando.pnr-idf.fr/>



Deux villages vraiment ruraux et la campagne, à volonté !

INFOS TRAVAUX

Cette année encore, de nombreux travaux ont été menés à Béthemont-la-Forêt. Tour d'horizon :

Réfection de la toiture de l'école et de la Mairie

Il était temps de se préoccuper de la réfection de la toiture. A cette occasion, les anciennes tuiles mécaniques ont été remplacées par des petites tuiles plates.

Par ailleurs, afin d'améliorer l'isolation de la Mairie et de l'école, il a été procédé à la mise en place d'une isolation thermique sous la toiture.

Le coût des travaux ont été de 69 837.00 € H.T., et financés par une aide de l'État dans le cadre du plan de relance à hauteur de 70%



Aménagement d'un jardin pédagogique

Au printemps dernier, nous vous avons sollicité, dans le cadre du budget participatif mis en place par la Région Ile de France, pour soutenir notre projet de création d'un jardin pédagogique.

La municipalité remercie l'ensemble des personnes qui ont soutenu ce projet, permettant ainsi de réaliser ce jardin pédagogique pour un montant de 11 200.00 € H.T. La Région accompagne le projet en octroyant à la commune une subvention de 3 150.00 €



Entretien de la voirie

Comme chaque année il a été procédé à la fin du mois d'août à des travaux d'entretien de la voirie communale pour un montant de 12 450.00 €



Travaux dans les écoles

Le Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire a procédé durant les vacances scolaires à la mise en place d'un interphone au portail de l'école de Béthemont-la-Forêt afin de joindre plus facilement les enseignants.

Par ailleurs, les agents ont réalisé l'entretien annuel des locaux avec le décapage et le cirage des sols, le nettoyage des vitres, la vérification des installations électriques. Tous ces petits travaux sont indispensables pour nous permettre d'accueillir nos enfants dans les meilleures conditions.



JOURNÉE PORTES OUVERTES
SITE DE CHAMPAGNE-SUR-OISE

SAMEDI 18 SEPTEMBRE
9h-12h
14h-17h

Pass sanitaire valide obligatoire

Visite des installations et rencontre de nos prestataires

- ◆ Départs des visites par petits groupes entre 9h et 11h15 et entre 14h et 16h15 (durée moyenne de 45 mn).
- ◆ Stands et ateliers accessibles de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Retrouvez le programme de cette journée sur le site du syndicat TRI OR <http://www.tri-or.fr/>



UN NOUVEAU BADGE POUR VOTRE DÉCHETTERIE



Depuis quelques semaines le syndicat TRI OR à mis en place de nouveaux badges pour accéder aux déchetteries de Viarmes et Champagne sur Oise.

Aussi, n'oubliez pas de demander votre badge soit en récupérant le formulaire sur le site du syndicat ou en Mairie.

Comment retourner ma demande de badge ?

- Par voie postale ou en main propre, accompagnée des documents justificatifs :
 - ✓ Au Syndicat TRI-OR - ZA du paradis - Rue Pasteur prolongée 95660 Champagne-sur-Oise,
 - ✓ A l'accueil de votre déchetterie.
- Par courriel avec les justificatifs en pièces jointes :
A l'adresse : badge@tri-or.fr

Comment récupérer mon nouveau badge ?

Je serai prévenu(e) que mon badge est prêt par téléphone, SMS ou courriel, si je renseigne les champs correspondants dans le formulaire.

J'obtiendrai mon badge :

- A l'accueil du Syndicat TRI-OR à Champagne-sur-Oise
Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.
- Par courrier : je joins une enveloppe affranchie au tarif en vigueur à mon dossier.

LES BRÈVES DE L'ÉCOLE

L'année scolaire 2020 - 2021, a encore été particulière, marquée par des règles sanitaires strictes, une organisation bouleversée ...

Tout cela n'a pas empêché nos écoliers de continuer à travailler et surtout de finaliser le projet d'année d'école qui est : Artiste en herbe.

A travers l'étude et la reproduction et/ou l'inspiration d'artistes renommés, les enfants ont produit leurs propres œuvres, ce qui va permettre la création d'un musée, que les parents auront la chance de découvrir dans les jours à venir.

Toutes les classes ont participé à ce projet de musée, malheureusement, la situation sanitaire ne permettra pas de découvrir ces œuvres lors de la traditionnelle fête de fin d'année. Pourtant cela n'empêchera pas les parents de découvrir les talents des enfants de nos villages. En effet, le musée devient virtuel et un lien permettra de découvrir toutes leurs merveilles grâce à internet !

Même s'il n'a pas été possible d'organiser la traditionnelle sortie de fin d'année, quelques séances de piscine ont pu avoir lieu, en jonglant entre les fermetures de classes, le confinement et la limitation du nombre d'élèves. L'activité a été perturbée et les séances moins nombreuses que prévu, mais le bilan reste positif et nous espérons que la totalité des vacances pourra être effectuée lors de la prochaine année scolaire !

Comme chaque année, les élèves de Béthemont-la-Forêt ont décoré la cour d'école, avec l'aide de Nadia. Ils ont réalisé de jolies plantations apportant de la couleur et de la gaieté pendant les récréations. C'est aussi un moment d'échange autour de notre environnement et de la nature.

Nos élèves seront donc en condition pour profiter pleinement du jardin pédagogique, qui a été réalisé durant l'été, et pour continuer à le développer.



L'équipe pédagogique

A la suite du départ de Mesdames Moufflier et Oriol, nous avons le plaisir d'accueillir Madame Ludmila Koulikova, enseignante de maternelle et Madame Corinne Roussely, directrice de l'école de Chauvry et enseignante de CE2 / CMI / CM2. Par ailleurs, nous avons le plaisir de retrouver Madame Ophélie Haton, directrice de l'école de Béthemont-La-Forêt et enseignante de CP / CE1 / CE2.

ACTUALITÉS ET NOUVEAUTÉS DANS LE FONCTIONNEMENT DU SIRES (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT SCOLAIRE DE BÉTHEMONT-LA-FORÊT & CHAUVRY)

A compter de la rentrée de Septembre 2021, le SIRES récupère la compétence restauration qui était jusqu'alors gérée par les Mairies.

Cela va donc faciliter la vie des parents sur plusieurs points :

- Une seule inscription administrative auprès du SIRES auprès du secrétariat de la Mairie du lieu de restauration de l'enfant à l'aide de la fiche de renseignements et sanitaire unique (pour la restauration et le périscolaire).
- Un contact facilité :
 - Pour la cantine de Béthemont-La-Forêt, Secrétariat de la Mairie 01.34.69.27.01
 - Pour la cantine de Chauvry, Secrétariat de la Mairie 01.34.69.26.09
- Une seule facture mensuelle qui reprendra la restauration et le périscolaire, un règlement unique pour les deux prestations.
- Des fiches d'inscriptions qui ont été mises en ligne sur le site internet de la Mairie de Béthemont-La-Forêt et téléchargeables, permettant de compléter et de renvoyer les documents par internet.

Au cours de la prochaine année scolaire, les parents pourront régler leurs factures par carte bancaire, le lien sera mentionné sur les factures.

Nous vous rappelons que pour contacter le syndicat composé d'élus des deux communes, vous devez utiliser l'adresse mail suivante : sires95@orange.fr.

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2021/2022

- **Vacances de la Toussaint :**
Du vendredi 22 octobre après la classe au lundi 8 novembre au matin
- **Vacances de Noël :**
Du vendredi 17 décembre après la classe au lundi 3 janvier au matin
- **Vacances d'hiver :**
Du vendredi 18 février après la classe au lundi 7 mars au matin
- **Vacances de printemps :**
Du vendredi 22 avril après la classe au lundi 9 mai au matin
- **Vacances d'été :**
A partir du jeudi 7 juillet après la classe

CONSERVATOIRE DE TAVERNY

CONSERVATOIRE JACQUELINE-ROBIN



La commune de Béthemont-la-Forêt a signé une convention avec la commune de Taverny pour faciliter l'accès de nos jeunes au conservatoire, en leur permettant de bénéficier d'un tarif préférentiel.

Le Conservatoire Jacqueline-Robin est un lieu de découverte, de formation et de pratique artistique, qui se situe dans une démarche d'excellence et d'ouverture à tous dès le plus jeune âge.

Classé à rayonnement communal par l'État, il s'attache à transmettre les patrimoines artistiques tout en favorisant la diversité des expressions, la création contemporaine. Il inscrit son action dans le cadre des schémas d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture et accorde une grande importance à l'innovation pédagogique, aux échanges et aux partenariats.

Le Conservatoire Jacqueline-Robin compte 700 élèves, encadrés par 33 enseignants artistiques dans les disciplines suivantes :

- **Les premiers pas** : éveil musical de l'âge de 3 mois à 5 ans, découverte musique et/ou théâtre pour les 6 ans et +
- **Culture et formation musicale**
- **Instruments polyphoniques**
- **Cordes frottées**
- **Bois**
- **Cuivres**
- **Musiques actuelles**
- **Arts de la scène**
- **Pratiques collectives vocales**
- **Pratique collectives instrumentales**



MODALITÉS D'INSCRIPTION POUR LES NOUVEAUX ÉLÈVES

Les pré-inscriptions pour les nouveaux élèves se font via le site Internet de la Ville de Taverny : <https://www.ville-taverny.fr/culture/inscriptions-2021-2022>

Après avoir rempli le formulaire, les personnes recevront les informations pour un RV de confirmation d'inscription, en fonction des places disponibles.

Les personnes peuvent également venir au conservatoire, 174 rue de Paris à Taverny, pour une assistance à la préinscription.

Pour toute information complémentaire : Téléphone : 01.30.40.27.09

Mail : conservatoire@ville-taverny.fr

LA MISSION LOCALE DE TAVERNY



Un trait d'union entre les jeunes, les entreprises et les professionnels de l'insertion
Vous avez entre 16 et 25 ans, ce service est pour vous !

Depuis 30 ans, l'équipe de la Mission Locale développe un modèle d'intervention, qui consiste à traiter simultanément, l'ensemble des difficultés d'insertion rencontrées par les jeunes. Cette approche globale est un moyen efficace pour lever les obstacles liés à l'insertion dans l'emploi et dans la vie active.

Des services-vous sont proposés autour de trois domaines :

Le professionnel : définir son projet professionnel, accéder à une formation professionnelle diplômante ou qualifiante, rechercher un emploi, un contrat en alternance, un stage... Vous pourrez alors intégrer des actions collectives (la Garantie Jeunes, le SAS Alternance et son « Club » alternance, la découverte de métiers, les « mini FORUM » emploi, alternance, découverte des métiers, le « Club » de recherche d'emploi ...), des actions individuelles (la mobilité européenne, le parrainage, les bilans de compétences (API), SOS Rentrée, les permanences de nos partenaires : CIRFA de Pontoise et l'EPIDE

Le social : s'informer sur la santé et l'accès aux soins, trouver un hébergement d'urgence, accéder à un logement autonome... sont à votre disposition un conseiller logement et une conseillère du Point Santé.

La vie quotidienne : connaître ses droits, participer à la vie citoyenne, bénéficier d'activités culturelles, sportives, de loisirs...

Nos actions en cours :

SOS rentrée du 1^{er} juillet au 10 septembre 2021

L'objectif : recenser les jeunes en mal d'affectation ou les jeunes décrocheurs sur le territoire de la Mission Locale.

Pour s'identifier, rien de plus simple.

Il vous suffit de remplir la fiche de recensement en ligne, en flashant le QR code.

Des départs pour la mobilité européenne en septembre 2021.

Stages professionnels à l'étranger de 8 à 12 semaines.

Pour y participer, prenez rendez-vous à la Mission Locale sur les vendredis de la Mobilité



Pas encore inscrit à la Mission Locale,

Remplissez le formulaire en ligne, en flashant le QR code

Ou rendez-vous sur notre site internet :

<http://www.mission-locale-taverny.fr/>

Pour contacter la Mission Locale de Taverny : 01 34 18 99 00 ou par mail à : accueil@mission-locale-taverny.fr



RÉOUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Après sa fermeture estivale, la bibliothèque vous accueillera à partir du samedi 4 septembre entre 10h et 12h.



ALABAMA 1963 - Ludovic Manchette & Christian Niemiec, Cherche-Midi

Birmingham, Alabama, 1963. Le corps sans vie d'une fillette noire est retrouvé. La police s'en préoccupe de loin.

Mais voilà que d'autres petites filles noires disparaissent...

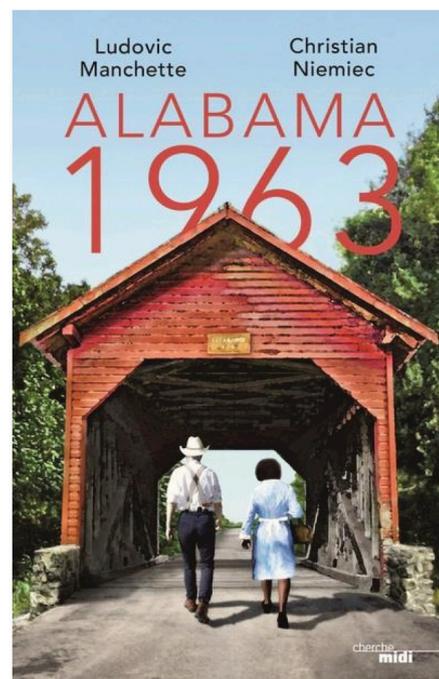
Bud Larkin, détective privé bougon, alcoolique et raciste, accepte d'enquêter pour le père de la première victime.

Adela Cobb, femme de ménage noire, jeune veuve et mère de famille, s'interroge :

" Les petites filles, ça disparaît pas comme ça... "

Deux êtres que tout oppose. A priori.

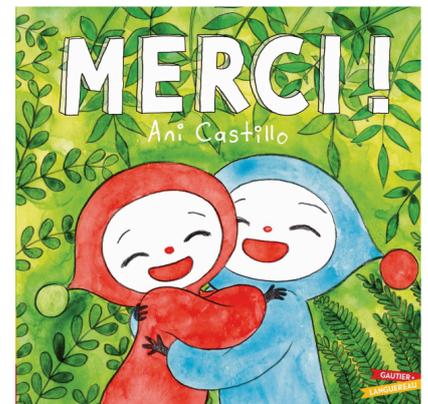
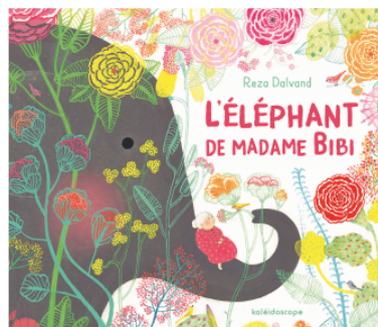
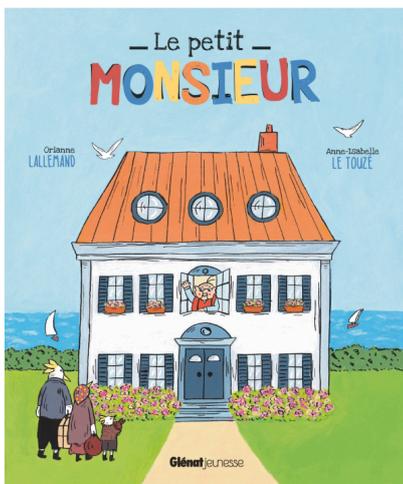
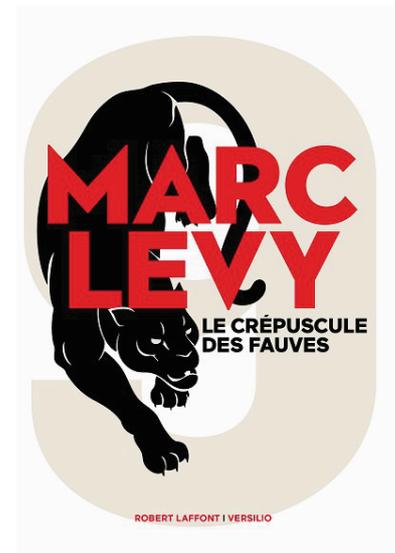
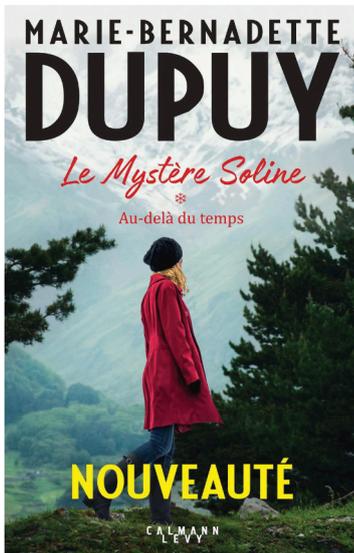
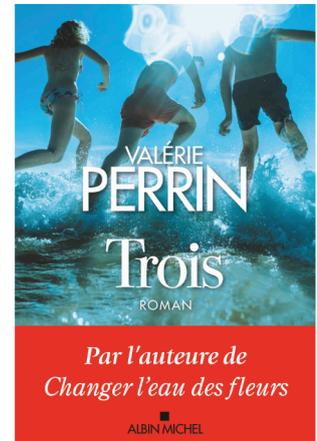
Sous des airs de polar américain, Alabama 1963 est avant tout une plongée captivante dans les États-Unis des années 1960, sur fond de ségrégation, de Ku Klux Klan et d'assassinat de Kennedy.



L'espace enfants s'est doté d'une nouvelle bibliothèque, permettant ainsi de faciliter le choix des nombreux livres jeunesse.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

L'emprunt de livres est gratuit. Venez découvrir les nouveautés de cette rentrée.



Dates des fermetures : Samedis 30 octobre, 6 novembre, 25 décembre et 1^{er} janvier 2022

Les bénévoles

Ça S'est Passé à Béthemont

UNE VIE AU SERVICE DE NOTRE VILLAGE

Le 19 juin 2021 une petite cérémonie a rassemblé le Conseil Municipal et la famille de Chantal Delamour.

En effet nous tenions à honorer cette vraie belle Personne.

Chantal a toujours été soucieuse des autres, et prompte à rendre service ou être utile à la communauté. Ainsi, elle s'engage dans la vie du village en tant que « Parent d'Elève ».

En 1992, elle intègre le Conseil municipal avec pour crédo « la Vie Scolaire » (entre autres).

En 2001, après un mandat et demi de Conseillère, elle continue sur sa lancée en tant qu'Adjointe au Maire, particulièrement impliquée dans la vie scolaire (encore) et le CCAS.

Tout naturellement, elle devient la première Présidente du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-La-Forêt / Chauvry. On peut dire que ce Syndicat est son œuvre et qu'elle l'a marqué de son empreinte.

En 2008, Chantal prend une mandature de « vacances ». Enfin pas tout à fait car elle continue d'œuvrer au sein du CCAS.

En 2014, elle ne résiste pas longtemps lorsque Didier Dagonet lui demande de rejoindre son équipe en tant que Maire Adjointe en charge des Affaires Scolaires (toujours..) et Sociales jusqu'au 23 mai 2020.

Date à laquelle elle met un terme à sa vie d'Elue Municipale.

Mais c'est toujours un plaisir de croiser Chantal en Mairie, où elle continue de faire vivre la Bibliothèque Municipale, en compagnie de Madame DAGONET, et où elle participe activement au CCAS.



Une carrière telle que celle-ci ne pouvait s'achever ainsi.

Aussi, sur proposition de Monsieur Didier Dagonet au Préfet, Madame Chantal Delamour a reçu le diplôme et l'écharpe d'adjointe au maire Honoraire.

Chantal a aussi été décorée de la médaille d'Honneur Régionale Départementale Communale, échelon argent, qui récompense les fonctionnaires ou élus, qui ont manifesté une réelle compétence professionnelle et un dévouement constant au service des régions, des départements et des communes.

Ça S'est Passé à Béthemont

COMMÉMORATION DE LA FIN DE LA GUERRE D'ALGÉRIE



Ce 19 mars a eu lieu la commémoration de la fin de la guerre d'Algérie. Monsieur Didier Dagonet, Maire de Béthemont-la-Forêt, Messieurs Monteiro et Vincent, Maires Adjoints, accompagnés de Monsieur Combernous et cinq membres du bureau de la section « Béthemont / Taverny » de la FNACA, ont déposé trois gerbes, au pied du monument aux morts de notre village, en souvenir des soldats morts au combat.

Une minute de silence a été observée à la mémoire de Monsieur Guy DUBOIS, ancien combattant décédé en ce début d'année.



Ça S'est Passé à Béthemont

LABELLISATION DU LAVE SABOT



Le 12 mai dernier, la plaque indiquant la labellisation « Patrimoine d'Intérêt Régional » du Lave-Sabots a été dévoilée.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence de Madame Florence Portelli (Vice-présidente du Conseil régional, Maire de Taverny), de Monsieur Sébastien Meurant (sénateur du Val-d'Oise), de Monsieur Sébastien Poniatowski (président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts, Maire de L'Isle-Adam) de Monsieur Didier Dagonet (Maire de Béthemont-la-Forêt), de Monsieur Jacques Delaune (Maire de Chauvry), du représentant de Madame Rilhac (députée de notre circonscription) et d'une partie du Conseil Municipal.

Cette plaque indique la reconnaissance du Lave Sabot comme monument remarquable de la Région « Ile de France » par sa rareté, sa qualité architecturale (en hémicycle)

Cette reconnaissance permet de valoriser cet édifice à travers divers outils de diffusion et de rayonnement à l'échelle locale et régionale. Elle signifie l'éligibilité de cet édifice à diverses subventions pour son entretien ou sa restauration.



Ça S'est Passé à Béthemont

BALADE PROPRETÉ

Le 6 juin 2021, Béthemont-la-Forêt a participé à la Balade Propreté en forêt de Montmorency, avec les communes de Chauvry, Saint-Leu, Taverny et Saint-Prix.

Chaque commune avait un point de départ, avec un point d'arrivée commun au carrefour des 4 Cèdres, à Saint-Leu-la-Forêt. Au départ du parking ONF entre Béthemont-La-Forêt et Chauvry, une vingtaine de personnes sont venues participer. Le point de rendez-vous à Saint-Leu étant un peu éloigné, les participants sont revenus au point de départ. Ils ont pu retrouver divers déchets comme du verre, des masques, une chambre à air de vélo, des emballages alimentaires, notamment de goûter (emballages de compotes, biscuits, etc.) et quelques bouteilles en plastique.

Nous avons eu la participation de deux partenaires privilégiés, spécialement pour nos communes de Béthemont-la-Forêt et Chauvry : le PNR Oise Pays de France qui nous avait prêté des pinces à déchets, des gants et des gilets réfléchissants ainsi que des sacs, et le syndicat Tri-Or qui est venu soutenir notre action, avec leur équipe et le camion équipé pour présenter les actions de tri et de gestion des déchets sur notre territoire. Un grand merci au PNR et à Tri-Or pour leur soutien dans cette action.



Ça S'est Passé à Béthemont

FÊTE DE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE



Les élèves des écoles de Béthemont-la-Forêt et de Chauvry se sont rassemblés le vendredi 2 juillet à la salle des fêtes de Chauvry pour partager un moment de convivialité avant de refermer leurs cartables et de profiter de vacances bien méritées.

A cette occasion, les enfants ont pu découvrir des jeux en bois qui leur avaient été mis à disposition mais aussi organisé un tournoi de ping-pong, jeux de ballons et bien d'autres jeux sous une belle journée ensoleillée.

Monsieur Jacques Delaune, Maire de Chauvry et Monsieur Didier Dagonet, Maire de Béthemont-la-Forêt et Président du SIREs, en ont profité pour remettre aux élèves de CM2



En partenariat avec la **Fourmilière95**

CIRCUITS COURTS / PRODUITS 100% LOCAUX



À Béthemont-la-Forêt-centre.

18 SEPT

08h30-13h00

MARCHÉ DE BÉTHEMONT



La Fourmilière 95
Les exploratrices des saveurs de notre terroir
lafourmiliere95.com

Port du masque obligatoire



Béthemont-la-forêt

AU PROFIT
DES ÉCOLES DE
BÉTHEMONT-LA-FORÊT
ET CHAUVRY



BÉTHEMONT EN FÊTE

11/12
SEPT 2021

AU TERRAIN COMMUNAL
DE BÉTHEMONT-LA-FORÊT

Port du masque obligatoire
Feux d'artifice le samedi soir

Restauration sur place

Libre le samedi soir et sur réservation le dimanche midi

Renseignements et réservation

en Mairie de Béthemont-la-forêt ou au 01 34 69 27 01

